



Méthode

Passation de questionnaires auprès des habitants des 7^e et 8^e arrondissements, sur une période de 4 mois, au cours du 1^{er} semestre 2022, par les partenaires et acteurs de terrain pour recueillir un maximum de données statistiquement exploitables.



Une démarche scientifique partenariale et co-construite

La démarche est portée par la Ville de Lyon et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en lien avec la Métropole de Lyon. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs des 7^e et 8^e arrondissements, sensibilisés aux problématiques du non-recours et aux enjeux du territoire. L'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore)¹ en tant que partenaire scientifique garantit la méthodologie. La Fondation Nexity, soutient financièrement le projet.

1. Un dispositif de recherche du Laboratoire de sciences sociales PACTE et de l'Université Grenoble-Alpes qui a pour but d'observer, d'analyser et de diffuser des connaissances relatives à la question du non-recours dans les domaines des prestations sociales, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'autonomie, de la médiation sociale, des déplacements, de la lutte contre les discriminations, etc. <https://odenore.msh-alpes.fr>

Accompagnement scientifique



Soutenu par



En partenariat avec



LE BAROMÈTRE DU NON-RECOURS AUX DROITS DE LA VILLE DE LYON

Qu'est-ce que c'est ?



Accompagnement scientifique



Soutenu par



En partenariat avec



Le baromètre du non-recours aux droits est une **démarche partenariale scientifique qui interroge à l'échelle d'un territoire les situations de non-recours.**

Il s'agit d'une enquête généraliste qui porte sur les principaux **besoins fondamentaux et les droits associés** des habitants des 7^e et 8^e arrondissements de Lyon.



Objectifs

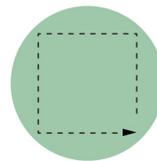
Il a pour objectifs :

- ◇ de mieux comprendre le parcours des personnes lorsqu'elles ont un besoin ;
- ◇ d'identifier les points d'entrée dans les dispositifs de protection sociale et de santé ;
- ◇ de recenser les demandes d'aides les plus sollicitées et les moins connues ;
- ◇ de relever les freins à l'accès aux droits ou aux aides ;
- ◇ de caractériser les formes de non-recours pouvant résulter par exemple d'une non-connaissance, non-réception, non-proposition, non-demande d'un droit ou d'un service, et se manifestant avec différentes intensités et/ou durées.

A l'issue, au second semestre 2022, il permettra la mise en place d'actions correctives pour favoriser l'accès aux droits et à terme, la création d'un bouclier social municipal.

Ce bouclier a vocation à articuler plus efficacement les politiques publiques à destination des plus fragiles et à garantir l'effectivité de certains droits et des conditions minimums d'aides.

Le baromètre est la première étape vers la protection des droits de toutes les lyonnaises et les lyonnais.



Périmètre

Le baromètre du non-recours cible plus précisément les besoins et droits fondamentaux suivants :

- ◇ **se loger** : aides légales ou facultatives en matière de logement, aides aux fluides etc. ;
- ◇ **se nourrir** : aide alimentaire, recours aux épiceries sociales etc. ;
- ◇ **se soigner** : non-recours aux soins, accès à la complémentaire santé solidaire etc.

Et également,

- se déplacer ;
- s'insérer : lien social, culture, sport, loisirs.

Il porte également sur les prestations légales garantissant un minimum de ressources aux personnes.

Par ailleurs, le baromètre du non-recours a vocation à aborder des thématiques transversales :

- les acteurs, lieux, vers lesquels les personnes se tournent, en première intention ;
- les effets de la dématérialisation sur l'accès aux droits et aux aides ;
- l'impact de la crise sanitaire.